

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 5 avril 2004
(convocation du 22 mars 2004)

Aujourd'hui Lundi Cinq Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BELIN à M. GUICHOUX (*à partir de 11 h 20*)
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. BOBET à M. MANSENCAL (*jusqu'à 11 h 20*)
M. BRON à Mme Walryck (*jusqu'à 11 h 15*)
Mme BRUNET à Mme DARCHE (*jusqu'à 11 h 15*)
Mme CASTANET à M. BOCCHIO (*jusqu'à 10 h 15*)
M. DELAUX à M. DUCASSOU (*jusqu'à 11 h 15*)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth
Mme CHARBIT-BONNATERRE à M. BAUDRY
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme DELAUNAY Michèle à Mme KEISER
M. DUTIL Silvere à M. GOURGUES Jean-Pierre
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. JAULT Daniel à M. RESPAUD Jacques
M. JUNCA à Mme JORDA-DEDIEU (*à partir de 11 h 00*)
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Jean-Louis
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain
M. MOULINIER à M. GUILLEMOTEAU
M. NEUVILLE Michel à M. REBIERE André
M. REDON Michel à M. MERCIER Michel
M. TAVART Jean-Michel à M. BELIN Bernard
M. TOUZEAU à M. TURON (*à partir de 11 h 40*)

LA SEANCE EST OUVERTE

Enlèvement et traitement des piles et accumulateurs usagés collectés dans les centres de recyclage communautaires - Accord de reprise avec la société Corépile - Décision - Signature - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A la suite du décret n° 99.374 du 12 mai 1999 relatif à l'élimination des piles et accumulateurs usagés, un protocole d'accord a été signé le 5 octobre 2000 entre la Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de la Communication (F.I.E.E.C.), la Fédération du Commerce et de la Distribution (F.C.D.) et l'Association des Maires de France (A.M.F.). Ainsi, par délibération n° 2001/09 66 du 12 octobre 2001, la C.U.B. a confié à la société SCRELEC la collecte et le traitement des piles et accumulateurs usagés recueillis dans ses centres de recyclage.

Les producteurs de piles membres du SPAP (Syndicat Français de Fabricants de Piles et Accumulateurs Portables) ont décidé de mettre fin à leur collaboration avec SCRELEC et ont pris l'initiative de créer leur propre filière de collecte et recyclage de piles et accumulateurs portables.

Depuis le 1^{er} juillet 2003, cette nouvelle structure, COREPILE, propose aux acteurs de la distribution et aux collectivités locales, une filière exclusivement dédiée à la collecte et au recyclage des piles et accumulateurs portables.

Dans le cadre du protocole de départ signé avec SCRELEC, le 27 mai 2003, il a été convenu que COREPILE reprenait l'activité des collectes dans les centres de recyclage.

COREPILE assure une prestation identique à celle dont bénéficie la Communauté Urbaine aujourd'hui avec la préoccupation permanente d'opérer avec des prestataires surs et reconnus pour leurs bonnes pratiques.

Les obligations pour chacune des parties sont contenues dans l'accord de reprise, dont un exemplaire est joint en annexe.

Aussi, si tel est votre avis, il vous est demandé de bien vouloir :

- décider de signer un accord de reprise des piles et accumulateurs usagés collectés dans les centres de recyclage avec la Société COREPILE ;

- autoriser Monsieur le Président à signer ce document.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 5 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
6 MAI 2004**

M. DIDIER CAZABONNE

